

Audience publique du lundi, vingt-sept juillet deux mille vingt.

Numéro du rôle : TAL-2020-07446

Faillite n° 633 /2020

Composition:

Françoise WAGENER, Vice-présidente ;
Anne MOROCUTTI, juge ;
Laurence MODERT, juge ;
Jessica DA SILVA ANTUNES, greffière.

LE TRIBUNAL :

Attendu qu'il résulte de l'aveu fait au greffe du tribunal de commerce de Luxembourg, le mercredi 22 juillet 2020 par la société anonyme ELVINGER HOSS PRUSSEN SA, établie et ayant son siège social à L-1340 Luxembourg, 2, Place Winston Churchill, représentée par Maître Michel NICKELS, avocat, demeurant à Luxembourg, muni d'une procuration du conseil d'administration du 22 juillet 2020, agissant en sa qualité de mandataire de la **société anonyme Green Magnum SA**, établie et ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stumper, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187 570, que la société anonyme Green Magnum SA a cessé ses paiements et que son crédit est ébranlé ;

qu'il y a donc lieu de la déclarer en état de faillite conformément aux articles 440 et 442 du Code de commerce ;

Par ces motifs :

le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, quinzième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant en l'absence de la faillie,

reçoit la demande en la forme ;

la **dit** fondée ;

partant **déclare sur aveu** en état de faillite la **société anonyme Green Magnum SA**, établie et ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stumper ;

f i x e provisoirement l'époque de la cessation des paiements au 27 janvier 2020 ;

n o m m e juge-commissaire Madame Anne MOROCUTTI, juge au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, et **d é s i g n e** comme curateur Maître Laurent FISCH, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg ;

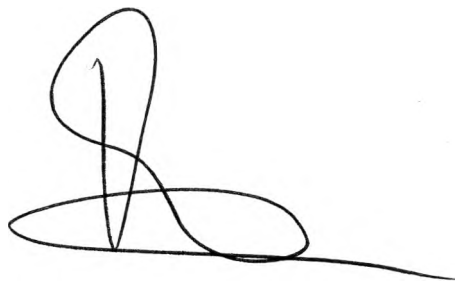
o r d o n n e aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 9 août 2020 ;

f i x e la clôture du procès-verbal de vérification des créances au 19 août 2020 à 14.30 heures, salle CO.1.01 (Cité Judiciaire, 7, rue du St. Esprit, 1er étage), et les débats sur les contestations à naître de cette vérification au 4 septembre 2020 à 14.30 heures, salle TL.1.10 en l'auditoire du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, Cité Judiciaire ;

o r d o n n e que les scellés seront apposés au siège social de la faillie et partout ailleurs où besoin en sera, à moins que l'inventaire ne puisse être terminé en un seul jour, auquel cas il y sera procédé sans apposition préalable ;

o r d o n n e que le présent jugement sera inséré par extrait dans les journaux "Luxemburger Wort" et "Tageblatt", édités respectivement à Luxembourg et à Esch/Alzette ;

o r d o n n e enfin l'exécution provisoire du présent jugement et **c o n d a m n e** la faillie aux dépens qui seront prélevés par privilège sur l'actif de la faillite.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a horizontal line extending to the right.A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line extending to the right.